



Mercredi 2 décembre 2020

Assemblée générale de décembre

Le réseau des CMA poursuit sa transformation et confirme sa place incontournable auprès des entreprises de proximité, en faveur de leur développement, de l'apprentissage et de la formation

« Nous confirmons la place de l'artisanat dans l'économie de notre pays. Le réseau des CMA qui sera composé au 1er janvier de 21 établissements publics, est un réseau puissant, moderne, en phase avec les attentes de ses artisans et des territoires »,

Joël Fourny, président de CMA France

Dans un contexte socio-économique qui impacte lourdement l'activité des entreprises artisanales, les présidents du réseau des CMA se sont réunis les 1^{er} et 2 décembre en assemblée générale pour faire le point sur les enjeux stratégiques et les perspectives du réseau dans les semaines et mois à venir.

Tour d'horizon

- Une régionalisation du réseau officielle au 1er janvier 2021

A compter de cette date et en application de la Loi Pacte, le réseau se transforme pour compter une tête de réseau et 20 CMA (contre 89 CMA à ce jour). Cette réforme maintiendra localement un maillage du territoire de 300 points de contact, 11 000 collaborateurs et 2 500 élus, et permettra de mutualiser les ressources pour mieux concentrer le travail sur l'accompagnement local.

→ Soit 21 CMA, mais toujours 300 points de contact, 2 500 élus, 11 000 collaborateurs

- Un accompagnement sur mesure pour tous les artisans et commerces de proximité

Les crises sanitaire et économique ont conforté le rôle d'interlocuteur de 1^{er} niveau du réseau des CMA auprès de l'Etat, pour qu'aucun artisan ne reste au bord du chemin et que tous ceux qui sont concernés puissent bénéficier des mesures de soutien et du Plan de relance.

Acteur du « dernier kilomètre », le réseau des CMA a pris les devants lors du second confinement en contactant 850 000 entreprises artisanales, et en ciblant 16 000 entreprises fermées pour les aider dans des solutions de ventes en ligne ou de « click and collect. »

→ Soit plus de 2,3 millions de contacts pris pendant ces deux confinements

-La digitalisation comme outil de conquête et de fidélisation des clients, en complément du service direct

CMA France et son réseau se sont engagés auprès du Gouvernement à accompagner les TPE artisanales vers une digitalisation de leur système de vente, devenue vitale en période de confinement et de fermeture administrative, mais aussi pour répondre aux attentes de consommation des Français et ainsi préparer l'après-crise.

Le réseau des CMA a mis en place un dispositif d'aides et d'accompagnement des artisans à la transition numérique, à plusieurs étages. D'abord **un autodiagnostic gratuit en ligne** et une campagne de prises de contacts, ciblées auprès des activités les plus impactées par les fermetures administratives, mais également une communication et une information vers les solutions de plateformes et autres outils de vente labellisés par le Gouvernement, et enfin, un engagement pris avec le Gouvernement de proposer à 5 000 artisans d'ici la fin d'année une analyse approfondie de leurs besoins et un plan d'actions concrètes. Cette convention permet la prise en charge par l'Etat du coût de l'accompagnement réalisé par les chambres.

→ Soit un objectif de 5 000 diagnostics numériques gratuits pour les artisans sur les quatre prochains mois

- Un réseau expert en apprentissage et en formation continue

Le réseau des CMA confirme sa place d'expert en formation par apprentissage sur le territoire. Ses 112 CFA accueillent 100 000 apprentis par an, et la dynamique initiée par la Loi Choisir son avenir professionnel, est confortée, avec un effectif en hausse de 3,7 % à date au 30 octobre. Le réseau des CFA a rebondi sur cette année inédite, pour renforcer son offre de formation à distance et l'innovation pédagogique.

Le réseau des CMA a ainsi pu démontrer sa force également dans la formation continue des publics adultes.

→ Soit 130 000 adultes formés par les CMA cette année dont 40 000 demandeurs d'emploi.

Malgré ces bons résultats, le réseau des CMA reste vigilant sur les modes de financement de l'apprentissage comme de la formation continue. Le Gouvernement a annoncé récemment que le financement de l'apprentissage à travers les coûts contrats ne serait pas remis en cause pour la rentrée 2021, mais la question complète pour les années à venir. De façon plus urgente, CMA France a souhaité alerter sur la quasi-disparition des financements ciblés pour la formation des adultes. Aujourd'hui pour répondre aux besoins de formation des chefs d'entreprises d'ici la fin de l'année, il manque de 4 millions d'euros.

« Si la crise a un coût, nous devons miser sur des dépenses durables et stratégiques, sur la formation initiale et continue vers l'économie et l'artisanat de demain »

Joël Fourny, président de CMA France



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques - 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr